Première année — N° 43 — Dimanche 20 novembre 1864

LE SAUVEUR DES PEUPLES

PROPAGATEUR DE L'UNITÉ FRATERNELLE
PAR LE SPIRITISME
JOURNAL PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Bureaux à Bordeaux, cours d'Aquitaine, 57

Dépôts : à Bordeaux, chez les principaux libraires
et à Paris, chez LEDOYEN, libraire, 31, Galerie d'Orléans, Palais-Royal.

DIRECTEUR-GÉRANT : A. LEFRAISE

ABONNEMENTS

Bordeaux (ville).—Un an.... 6 fr.
Départements et Algérie.... 7 fr.
Etranger continental........ 10 fr.
Amérique, pays d'outre-mer. 14 fr.
Bordeaux (ville).—Six mois. 3 fr. 50
Départements et Algérie... 4 fr.

Les abonnements se paient d'avance dans les bureaux ou en mandats sur la poste au nom du directeur-gérant.

Les abonnements partent du 1er février et du 1er août.

Aux personnes qui s'abonnent dans le courant de l'année, on envoie les numéros parus.

Un numéro séparé, pris au bureau, 10 c.; hors du bureau, 15 c.; par la poste, 20 c.

AVIS

Les lettres ou envois quelconques non affranchis seront refusés.

Les communications ou articles de fond envoyés par des collaborateurs bienveillants, seront soumis à l'examen du comité de rédaction et inscrits à tour de rôle, s'il y a lieu de les insérer.

Il sera rendu compte des ouvrages pour ou contre le Spiritisme, lorsque deux exemplaires nous auront été remis.

CHARITÉ — Tu aimeras ton prochain comme toi-même. (Matthieu, XXII, v. 39.)

FRATERNITÉ UNIVERSELLE — Que tous ne soient qu'un. (Jean, XVII, v. 21.)

VÉRITÉ — Je suis le chemin, la vérité et la vie. (Jean, XIV, v. 6.)

DE L'INFAILLIBILITÉ DE L'ÉGLISE

(*Suite.* — Voir le n. 42.)

Cependant les prêtres n'en continuèrent pas moins à prendre femmes, puisque le pape Alexandre II jugea nécessaire de rendre, en 1066, une décrétale par laquelle tout prêtre qui conservait sa femme (que ce pape traitait de concubine), serait exclus des fonctions sacerdotales, tant qu'il persisterait à la retenir. Il admettait pourtant un tempérament à la rigueur de cette prescription; celui d'entre eux qui, par fragilité humaine, continuait d'une manière cachée ses relations, ne pouvait être condamné sur un simple soupçon, il fallait que le fait fût prouvé par des témoins irréprochables; enfin, il leur défendait de demeurer dans la même maison, de boire ou manger avec elles et de leur parler autrement qu'en présence de deux ou trois témoins (1).

La même question était encore pendante en 1074, lorsque le pape Grégoire VII (Hildebrand) fit décréter, dans un concile tenu à Rome en cette même année, l'abolition du mariage des prêtres. Que se passa-t-il à ce sujet? C'est encore à la même source que nous puiserons pour le rapporter, parce que les adversaires que nous combattons ne peuvent en récuser la valeur (2).

« Le Pape ayant fait publier par toute l'Italie les décrets du concile qu'il avait tenu à Rome, pendant le Carême, contre la simonie et l'incontinence des clercs, écrivit plusieurs lettres aux évêques d'Allemagne, pour recevoir aussi ces décrets dans leurs églises; leur enjoignant de séparer absolument toutes les femmes de la compagnie des prêtres, sous peine de l'anathème perpétuel. Aussitôt, tout le clergé murmura violemment contre ce décret, disant que c'était une hérésie manifeste et une doctrine insensée de vouloir contraindre les hommes à vivre comme des anges, quoique Notre-Seigneur, parlant de la continence, ait dit : « Tous ne comprennent pas cette parole, et qui peut la comprendre la comprenne (Matth., XIX), » et Saint-Paul : « Qui ne peut se contenir, qu'il se marie, parce qu'il vaut mieux se marier que brûler (Ire *Ép.*, *Cor.*, VII, v. 9); » que le Pape, voulant arrêter le cours ordinaire de la nature, lâchait la bride à la débauche et à l'impureté; que, s'il continuait à presser l'exécution de ce décret, ils aimaient mieux quitter le sacerdoce que le mariage; et qu'alors il verrait où il pourrait trouver des anges pour gouverner les églises, à la place des hommes qu'il dédaignait.

(1) L'abbé Fleury. *Hist. Eccl.*, t. IX, liv. LX. 26.
(2) L'abbé Fleury. *Hist. Eccl.*, t. IX, liv. LXII, 12.

« Mais le Pape ne se relâchait point et ne cessait d'envoyer des légations pour accuser les évêques de faiblesse et de négligence, et de les menacer de censure s'ils n'exécutaient pas promptement ses ordres... »

Sigefroi, archevêque de Mayence, dit le même historien, voulut faire exécuter les prescriptions du Pape par ses subordonnés en agissant par des moyens paternels et conciliants; mais il ne put y réussir. Aucun des évêques d'Allemagne ne fut plus heureux. Enfin, le Pape écrivit en général à tous les clercs et laïques d'Allemagne, de ne plus reconnaître les évêques qui *permettaient à leur clergé de garder des concubines (leurs femmes)* OU D'EN PRENDRE, S'ILS N'EN AVAIENT PAS ENCORE.

Les prêtres et les clercs vivant au milieu du monde sont, ainsi que les moines de tous ordres, soumis depuis cette époque, au point de vue réglementaire, à l'obligation du célibat. Mais il est à remarquer que partout où se trouvent des monastères d'hommes se rencontrent aussi des couvents de nonnes.

Pour faire connaître l'état de chasteté qu'introduisit dans les mœurs des religieux l'obligation du célibat, décretée en dernier lieu par le concile de Rome, nous ne saurions mieux faire que de citer Nicolas de Clémanges, secrétaire du Pape Benoît XIII, Recteur de l'Université de Paris en 1393 :

« Que dire de gens que leurs vœux devraient élever en piété, en renoncement, en obéissance, en charité, en régularité de mœurs, au-dessus de tous les autres enfants de l'Eglise, et qui semblent de tous, au contraire, les plus cupides, les plus avares, les plus occupés des affaires du siècle, les plus ennemis de tout frein, les plus livrés à la dissolution, gens auxquels rien n'est plus odieux que la cellule et le cloître, la lecture et la prière, la règle et la religion?... Ne sont-ce pas des loups couverts de peaux de brebis, ces moines mendiants qui affectent au dehors tant de sévérité et qui, en secret, se gorgent de voluptés, se plongent dans les délices, dévorent, comme les prêtres de Baal, les offrandes du peuple, entourés de leurs complices et des fruits de leur impudicité?... Ils s'adonnent à tous les excès de la boisson et de la table avec des femmes qui ne sont pas les leurs et des enfants qui leur appartiennent souvent; ils sont esclaves de leur ventre, et par de douces paroles et des bénédictions, ils séduisent le cœur des faibles (1).

(1) Nic. de Clémang. *De corrupto ecclesiæ statu.*

Le même auteur nous apprend que le Pape Grégoire XII adressait des reproches encore plus graves aux ordres de l'autre sexe. Suivant ce dernier pontife, « faire prendre le voile une jeune fille, c'était l'exposer publiquement au déshonneur. »

A. LEFRAISE.

(*A continuer.*)

NOUVELLE CROISADE CONTRE LE SPIRITISME

Dans son numéro du 13 courant, la *Guienne*, journal aussi arriéré par les idées qu'il représente que par son titre, organe du parti clérical, rend compte de la manière suivante, de la réouverture d'un cercle de notre ville :

« Tous nos lecteurs connaissent assurément le Cercle de Fénélon ; ils sont tous sympathiques à sa réussite. On se rappelle qu'il a été fondé dans le but d'offrir à la *jeunesse catholique* un centre de bonnes études et de distractions honnêtes. Des conférences de littérature et de droit y fonctionnent régulièrement. Elles alternent avec des soirées musicales et dramatiques.

« Nous y avons assisté, mardi dernier, à une solennité intéressante. Le Cercle tenait sa séance de rentrée, sous la présidence de M. Paul Girard, avocat; Son Eminence Mgr Donnet honorait la réunion de sa présence.

« *Une question, dont la gravité préoccupe tous les hommes sérieux*, faisait l'objet du discours d'ouverture; il s'agissait du *Spiritisme*. Sur ce sujet, *aussi important que difficile*, M. le président a donné lecture du plus remarquable travail. Exposant avec une éloquente ironie les *extravagances de la doctrine spirite, l'immoralité de ses résultats*, il a réfuté *sans réplique* tous les artifices misérables par lesquels la secte des novateurs essaie de se rattacher à l'orthodoxie. Une irrésistible logique poursuivait impitoyablement l'erreur jusque dans les derniers replis de ses sophismes. Une discussion savante des textes renversait les *interprétations captieuses* que le Spiritisme donne à l'Evangile. La chaleur et l'éclat du style enchantaient un auditoire vaincu par la vigueur du raisonnement. Des applaudissements unanimes ont fréquemment interrompu l'orateur; par exemple, lorsque, raillant les prétentions des nouveaux apôtres qui ne craignent pas d'usurper le nom même de Jésus-Christ, il s'est écrié :

« Ainsi donc ce que Jésus-Christ n'a point dit dans sa vie mor-« telle, il le révèle aujourd'hui du séjour des morts, avec Socrate « et Confucius, avec saint Augustin et Voltaire! C'est le Spiri-« tisme! Ce que les apôtres n'avaient pas compris, qu'on n'a pas « du reste essayé de leur faire comprendre, mais que, s'il le veut, « pourra maintenant saisir l'esprit le plus informe, ce sont les « grandes choses du nouvel Evangile! Ainsi le Christ remplit « enfin sa promesse, les vrais apôtres leur mission, et si l'Evan-« gile a utilement enseigné pendant des siècles une vérité incom-« plète, c'est aujourd'hui après l'aurore le grand jour, après le lait « des enfants l'aliment solide des hommes. Les adeptes du Spiri-« tisme sont toujours des chrétiens, des catholiques, mais des « chrétiens et des catholiques plus parfaits, car ils possèdent désor-« mais toute vérité, l'esprit leur a dit tout ce qu'il entend par delà « la terre, et leur annonce chaque jour les choses à venir. »

« M. Girard, après avoir successivement réfuté la théorie des réincarnations et celle des existences progressives, s'est attaqué aux manifestations fluidiques; il a réclamé des garanties contre les mystifications d'outre-tombe. « Si le Spiritisme, a-t-il dit, ne « formule ses leçons que sous la dictée des Esprits, il convient « que ceux-ci ne sont pas tous d'accord; qu'ils sont loin d'avoir « tous des idées justes; qu'il y a aussi parmi eux des systémati-« ques cherchant à faire prévaloir leurs idées, et de mauvais plai-« sants qui s'amusent de la crédulité des questionneurs. Après cet « aveu, l'on peut se demander quel sera le *criterium* des oracles « et comment on discernera les mauvaises plaisanteries de l'autre « monde. »

« L'orateur, dans une péroraison véhémente, a flétri les conséquences antisociales d'une pareille doctrine. *Le système des vies progressives, en effet, ne jette-t-il pas à Dieu le défi de punir les coupables?* « Je puis donc, à mon gré, dit M. Girard, commettre « tous les crimes, égorger mon fils ou ma mère; je dois autrefois « avoir fait pire encore; et puisque je ne saurai descendre plus « bas dans l'échelle sociale, je vais, en couronnant mes forfaits « par le suicide, m'élancer au devant d'une nouvelle existence, « peut-être meilleure, mais non plus misérable; j'aurai ainsi du « moins conjuré le châtiment des hommes et la honte de l'écha-« faud. »

« Il a stigmatisé enfin un système par lequel chacun occupe en ce monde la place que lui a méritée une vie antérieure, par lequel toutes « les âmes, courbées sous l'événement qui passe, iront « ajouter à un culte avilissant l'idolâtrie plus avilissante encore « du succès. »

Passons sur le préambule, œuvre de la rédaction de l'antique gazette, qui ne craint pas d'affirmer que *la question du Spiritisme est grave et préoccupe tous les hommes sérieux*, constatant en même temps que M. le président du cercle de Fénélon a exposé, avec une *éloquente ironie*, en présence de Son Éminence le cardinal-archevêque de Bordeaux, *les extravagances de la doctrine spirite, l'immoralité de ses résultats*, et qui affirme de plus que *les artifices misérables de la secte des novateurs ont été réfutés* SANS RÉPLIQUE, *en présence d'un auditoire enchanté d'être vaincu par la vigueur du raisonnement.*

Des idées aussi incohérentes ne se réfutent pas; il suffit de les souligner. — Passons.

Nous regrettons que le chroniqueur de la *Guienne* ne donne que des extraits du discours de M. le président du cercle Fénélon; on eût pu mieux apprécier la valeur de l'œuvre si elle eût été reproduite *in extenso*. S'il a cru, dans les extraits qu'il donne, présenter à ses lecteurs des arguments sans réplique, il faut reconnaître qu'il a eu la main singulièrement malheureuse.

Ainsi, d'après M. Girard, Jésus-Christ a dit pendant sa vie mortelle tout ce que les hommes devaient savoir et comprendre, et tous ses disciples, ainsi que les apôtres, ont parfaitement compris tout ce que leur enseigna le Maître, sous quelque figure qu'il l'ait présenté, et rien aujourd'hui ne peut venir donner l'explication, dans leur sens propre, des paraboles dont il s'est servi. Par suite, tout ce qui vient nous donner l'intelligence du sens caché de la parole du Christ, en tant que la provenance en sera due à la science spirite, n'est que misérable dans ses effets et immoral dans ses résultats.

C'est un oubli que commet ici notre adversaire; il a perdu de vue cette parole du divin Maître : « J'aurais encore plusieurs choses à vous dire, mais elles sont encore au-dessus de votre portée (1). » — D'où il faut tirer, pour être logique, cette conclusion, précisément contraire à celle de M. Girard, à savoir, pour nous servir de ses mêmes termes, que Jésus n'avait pas tout révélé, avait laissé des choses encore incomprises, parce que les hommes du temps n'étaient encore en état que de digérer le *lait comme les enfants et non l'aliment solide des hommes*. Cet aliment solide des hommes, le docteur unique nous le fait connaître dans cette promesse : « Mais quand viendra le Paraclet, le Consolateur, l'Esprit de vérité, il vous conduira dans toute la vérité, car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu et vous annoncera les choses à venir; c'est lui qui me glorifiera, parce qu'il prendra de ce qui est à moi et qu'il vous l'an-

(1) Jean, ch. XVI, v. 12.

noncera (1). » — Et M. Girard ayant oublié ces déclarations, veut se servir de l'arme du ridicule pour flétrir le Spiritisme! Mais cette arme se retourne contre la cause qu'il a entrepris de défendre, en frappant l'Evangile lui-même, tout en cherchant à blesser le Spiritisme, auquel il sert de cuirasse et de bouclier.

M. Girard croit-il sincèrement, en compagnie des RR. PP. Nampon, Pailloux, Delaporte et autres, que les spirites, parmi lesquels on veut bien compter aujourd'hui des hommes sérieux, s'amusent à demander aux Esprits de leur tirer la bonne aventure? Nous ne pouvons l'admettre. Mais s'il était réellement dans cette erreur, qu'il se détrompe! Les hommes sérieux qui s'occupent de Spiritisme échappent, par cette seule qualification qu'on leur donne, à ce reproche, qu'on peut taxer au moins de légèreté.

« M. Girard, dit le chroniqueur, après avoir successivement réfuté la théorie des réincarnations et celle des existences progressives, s'est attaqué aux manifestations fluidiques; il a réclamé des garanties contre les mystifications d'outre-tombe. »

Que M. Girard et la *Guienne* y prennent garde! En repoussant la réalité des manifestations des Esprits, bons ou mauvais, ils donnent un coup de pied à ces mêmes manifestations, qui ont été la cause de la béatification de tous les saints du paradis. Le Spiritisme trouve le *criterium* de ces phénomènes dans la raison humaine; et l'Eglise, qui a canonisé les saints, n'en pouvait avoir d'autre, en laissant de côté la question de finance. Si donc les phénomènes spirites, considérés autrefois comme des miracles, sont déclarés aujourd'hui mystifications d'outre-tombe, l'Eglise aussi a été mystifiée; et, il ne faut pas se le dissimuler, elle l'a été assez fréquemment sur ce sujet. En voulez-vous une preuve? Lisez la vie de sainte Thérèse, qui ne peut être considérée que comme un médium obsédé, à un certain point de vue (2).

M. Girard sait aussi bien que nous qu'il y a partout, aussi bien dans le monde des Esprits incarnés que dans celui d'outre-tombe, *des Esprits systématiques cherchant à faire prévaloir leurs idées et de mauvais plaisants qui s'amusent de la crédulité de ceux qui les écoutent*, et qu'il s'en trouve même parmi les membres du barreau. Mais ces Esprits cherchent en vain à faire prévaloir leurs systèmes ou leurs plaisanteries devant un tribunal dont la raison impartiale est appelée à juger les moyens qu'ils développent.

Hé bien! pour ceux qui ont sérieusement étudié la science spirite, il est un fait certain : c'est que les intelligences invisibles ne sont autres que les Esprits ou les âmes de personnes qui ont vécu, ayant avec leurs médiums des rapports fluidiques qui leur permettent d'agir sur leur organisme. Or, ces Esprits ayant emporté avec eux dans leur existence immatérielle leurs vertus ou leurs vices, on doit, raisonnant par analogie, juger des êtres invisibles comme de ceux qui s'agitent autour de nous. Il y a donc, en effet, parmi les Esprits comme parmi les hommes, des systématiques, de mauvais plaisants, dont les théories ou les plaisanteries ne peuvent trouver un accès facile près des hommes sérieux, qui ont pour guide leur raison, tenant en main la balance, et leur libre arbitre mettant à son gré le poids dans l'un ou l'autre plateau du bien ou du mal.

Nous ne chercherons pas à réfuter par les mêmes moyens la *véhémente péroraison* de l'orateur, étrangement abusé. C'est un mouvement oratoire qui peut présenter du brillant à un auditoire bien préparé, mais qui n'apporte aucun témoignage à la raison.

Non, Monsieur le président, non; la doctrine spirite ne conduira personne à commettre les crimes que vous énoncez, parce que la raison humaine, engourdie par le manque de foi ou atrophiée, ce qui est pire encore, par la foi aveugle, se réveille pleine de vigueur et de force dans le Vrai quand le Spiritisme est venu l'éclairer. Alors, c'est dans la lumière de la vérité que marche la raison; elle voit la route qui lui est tracée; n'ayant aucune crainte des chaudières de l'enfer, épouvantail suranné, elle comprend le châtiment moral, immatériel, qui suit l'Esprit partout jusqu'à ce qu'il se soit repenti et amélioré; chaque jour, des Esprits souffrants viennent demander le concours sympathique de leurs frères incarnés, dépeignant les tourments moraux qu'ils endurent; le spirite n'a donc aucun doute sur la réalité du châtiment après la mort.

Le diable, l'enfer, ses chaudières, un Dieu vengeur et sans miséricorde dans sa jalouse éternité empêchent-ils de commettre les crimes que vous énumérez avec tant de complaisance et que vous dites être la conséquence de la doctrine spirite? La confession auriculaire, voulez-vous dire, empêche ces crimes? — N'est-il pas plus facile d'aller passer un quart d'heure dans un confessionnal que de prendre au fond du cœur et d'y maintenir la résolution de ne pas se détourner de la voie du bien?

Comparons, du reste, les résultats.

Combien avez-vous vu de crimes commis par des spirites?

Contrafatto, Léotade, l'abbé Gottland, l'abbé Arnal, etc., se confessaient et confessaient les autres.

Voilà deux termes de comparaison. Tirez-en la conséquence.

Le compte-rendu de la gazette la *Guienne* se termine par ces mots :

« Monseigneur Donnet a spécialement loué chez M. Girard l'éclat oratoire et la science théologique, et a réservé pour les musiciens un compliment tout particulier. »

Rien ne dit que M. Girard ait été complimenté par Son Éminence sur le fond de la question traitée. Sur ce sujet, on garde une prudente réserve.

On nous fait espérer que prochainement la question philosophique qui a occupé, au point de vue de la contradiction, le cercle Fénélon, en présence d'un auditoire aussi éminent, sera soutenue affirmativement dans un autre cercle de la ville.

A. L.

LES MÉDIUMS D'AUTREFOIS

SAINTE THÉRÈSE

Cette illustre épouse du Sauveur *(textuel)*, dit le R.-P. Proust, religieux célestin (1), naquit à Avila, en Espagne, dans le royaume de Castille, le 28 mars 1515, d'un gentilhomme du nom de Alphonse Sanchez Cépède et de Béatrix d'Ahumade.

Après avoir entendu lire l'histoire des martyrs, à l'âge de sept ans, accompagnée de son frère plus jeune, elle quitte la maison paternelle pour s'en aller en Afrique chez les Maures, afin d'y trouver l'occasion de souffrir le martyre. Mais un de ses oncles ayant rencontré en chemin les deux fugitifs, les réintégra sous le toit paternel.

Bientôt Thérèse succomba aux entraînements du monde, sans que, néanmoins, dit l'historien d'après la sainte elle-même, « ce dérèglement allât jusqu'au péché mortel. »

Cependant, lorsqu'elle eut atteint l'âge de 18 ans, en 1533, après avoir passé quelques années en pension dans un couvent de religieuses de Saint-Augustin, sa dévotion se réveilla, et un jour, malgré l'opposition de son père, elle sortit furtivement de sa maison et se fit religieuse au monastère de l'Incarnation de l'ordre du Mont-Carmel.

Le démon voulait l'empêcher de faire sa profession, dit toujours le père Proust, mais après bien des combats elle le surmonta.

(1) Jean, ch. XVI, v. 13 et 14.

(2) Voyez ci-après quelques extraits de l'histoire de sa vie.

(1) *Les Vies des Saints* pour tous les jours de l'année. Bordeaux, chez Nicolas de Lacourt, imprimeur du Roi et de Monseigneur l'Archevêque. — 1724.

Pour la dégager des affections de ses parents et du monde, son confesseur lui donna l'ordre de dire pendant quelque temps l'hymne *veni creator spiritus*. Un jour qu'elle le disait, elle tomba dans un grand ravissement qui lui fit entendre au fond de son cœur ces paroles de son époux : « Je ne veux plus que vous ayez aucune familiarité avec les créatures, mais que tout votre entretien soit avec les anges. »

M. Girard ignorait sans doute cette révélation, ainsi que celle par laquelle le Christ ordonna encore à la sainte de fonder un monastère sous le titre de Pauvreté. Ce sont cependant, suivant l'Eglise, des révélations authentiques, postérieures à la vie humaine de Jésus-Christ, et notre contradicteur ne les admet pas.

Sur quoi l'Eglise a-t-elle fondé le *criterium de ces oracles?* Nous prions M. Girard de nous l'expliquer.

Pour nous, spirites, nous croyons que c'est un *esprit systématique* qui, sous l'influence de son confesseur, s'est communiqué à Thérèse Cépède ; car l'Esprit qui, se communiquant sous le nom de Jésus-Christ, voulait ou tolérait qu'elle l'appelât *son Epoux* et lui témoignât un amour en quelque sorte charnel, ne pouvait être qu'un mystificateur. Une autre preuve de l'obsession de ce médium, c'est qu'il lui est arrivé précisément ce qui arrive de nos jours aux médiums qui sont en butte à des Esprits obsesseurs : ils leur conseillent l'isolement (1), afin d'éviter tout contrôle.

Dans ces derniers temps, un ouvrage a été écrit par un médium obsédé de la même manière, Gérard de Caudemberg, qui se croyait, avec Marie, la mère de Jésus, dans les mêmes relations que sainte Thérèse avec celui-ci. Mais aussi, l'Esprit lui conseillait la fréquente pratique du culte extérieur.

Thérèse était aussi un médium à effets physiques, comme les frères Davenport, comme M. Home qui, loin d'être canonisé, a été chassé de la ville éternelle à cause de ses facultés médianimiques. Et cependant, quel est le crime de M. Home? Comme sainte Thérèse, il est parfois élevé au plafond.

« Assistant à la messe que célébrait l'évêque d'Avila, dit le père « Proust, elle fut vue de lui et de tous les assistants, élevée de six « ou sept pieds de terre, toute absorbée en Dieu, et ces ravisse- « ments lui arrivant souvent, elle pria notre Seigneur que cela « n'arrivât pas publiquement... »

Ces manifestations étaient donc pour Thérèse, indépendantes de sa volonté. Il en était de même pour M. Home lorsque le Père de Ravignan lui promettait qu'une fois qu'il se serait fait catholique, il ne serait plus sujet à l'action des Esprits. M. Home, suivant le conseil du Révérend Père, abjura sa religion pour le catholicisme et il n'en demeura pas moins un instrument bien approprié à la manifestation des Esprits.

(La fin au prochain numéro.)

EXPIATION D'UN ESPRIT

HISTOIRE MILITAIRE D'EUGÈNE DE BEAUHARNAIS

vice-roi d'Italie

DICTÉE A Mlle ERMANCE DUFAUX, PAR UN ESPRIT REPENTANT

III

Le général Vial, qui le remplaça avec des troupes plus nombreuses, continua ses opérations et obtint plus de succès. Mais ses efforts ne pouvant amener la soumission du Tyrol, qui exigeait un déploiement de forces plus considérables, un ordre du prince Eugène lui commanda de se borner à défendre ses positions.

Le fort de Sachsenburg faillit tomber entre les mains des insurgés ; il essuya deux assauts, qu'ils lui livrèrent avec une telle furie, qu'ils n'en furent repoussés qu'avec de grandes pertes.

Après la paix de Vienne, signée le 14 octobre, Napoléon se détermina à appliquer le remède violent que nécessitait la situation du pays. Il chargea le prince, son fils adoptif, de le soumettre et de le pacifier, et il y envoya deux armées : l'une franco-italienne, commandée par le général Baraguey-d'Hilliers ; l'autre bavaroise, sous les ordres du général Drouet-d'Erlon. Les opérations de celle-ci ne se rattachant qu'indirectement à l'histoire du prince Eugène, je les passe sous silence, me bornant à noter qu'elles atteignirent leur but, dans la partie du Tyrol confiée à Drouet-d'Erlon.

L'aubergiste Andréas Hoffer, que les insurgés qualifiaient du titre de commandant supérieur, était leur principal chef. C'était un fanatique ardent, qui s'enflammait aux mots de patrie et de religion ; deux capucins, des noms de Pierre et de Joachim, s'en étaient fait un instrument docile et aveugle, qu'ils maniaient à leur gré. Poussé hors des rangs du peuple tyrolien, plutôt qu'il n'en sortit lui-même, il fut une sorte de mannequin, derrière lequel se cachèrent les vrais coupables, et qui porta le châtiment qu'ils avaient mérité.

Le général Vial reçut l'ordre de marcher sur Bolzano, ville ouverte au pied d'une montagne escarpée, sur la rivière d'Eisach, à peu de distance de l'Adige. Le général Peyri s'y dirigea en même temps. Ayant recours plus encore à la ruse qu'à la force, ce dernier poursuivit son chemin sans essuyer de revers, bien qu'il fut assailli à différentes reprises. A son arrivée à Bolzano, il n'y trouva pas le général Vial ; sa position devint alors extrêmement périlleuse : il n'avait, avec lui, qu'une poignée de soldats, et le manque de munitions augmentait encore sa faiblesse. Bolzano n'étant pas fortifiée, il était exposé à s'y voir forcé par les insurgés qui le pressaient déjà : afin d'y suppléer, il fit élever des barricades sur tous les points ouverts. Il envoya un messager en arrière pour s'enquérir du motif du retard du général Vial et réclamer de lui de prompts secours.

(A continuer.)

(1) *Livre des Médiums* : 2e édition, page 307 et suivantes.

AVIS

Des réclamations nous ayant été adressées par les anciens abonnés au *Sauveur des Peuples*, à l'occasion de la prime offerte aux nouveaux abonnés, l'administration du journal leur fournit l'explication suivante :

Tout abonné nouveau, pour avoir droit à la prime, doit prendre l'abonnement à partir du 1er *février dernier ;* elle lui est accordée à raison de la rétroactivité de son abonnement.

En conséquence, ont seules droit à la prime offerte les personnes qui font remonter leur abonnement *au premier février dernier*.

Néanmoins, pour faire profiter de cette prime *les anciens abonnés*, dans une mesure équitable, qui ne surcharge pas l'administration de trop lourds sacrifices, ceux-ci auront droit, *à prix réduit*, à la prime offerte aux nouveaux abonnés, aux conditions suivantes :

1° Ils enverront *d'ici le 1er janvier prochain*, le prix du renouvellement de leur abonnement en un mandat sur la poste, augmenté de 1 fr. 20 c. pour recevoir *franco*, par la même voie, la **Traduction du nouveau Testament.**

2° Pour ceux qui, en renouvelant leur abonnement, prendront la prime au bureau du journal, le prix en est fixé à 80 centimes.

Les personnes qui prennent le journal au numéro ne sont pas considérées comme abonnées.

La prime offerte ne sera donnée que jusqu'au 1er janvier 1865.

Le Directeur-Gérant : A. Lefraise.

BORDEAUX. — Imprimerie A.-R. CHAYNES, cours d'Aquitaine, 57.